SSAA profil des accidents par région

Canton d’Appenzell Rh.-Ext.

Effectif assuré

Tableau 1: Effectif 2024		Siège de l’entreprise		
		Canton d’Appenzell Rh.-Ext.	Région Suisse Orientale	LAA total
Entreprises assurées	Nombre	4200	85800	656600
	Part du total LAA (en %)	0.6%	13.1%	100.0%
Masse salariale AAP	en mio. de CHF	1600	41800	369500
	Part du total LAA (en %)	0.4%	11.3%	100.0%
Travailleurs à plein temps	Nombre	21000	538000	4495000
	Part du total LAA (en %)	0.5%	12.0%	100.0%
Part des branches (en %)	Total des travailleurs à plein temps, dont...	100%	100%	100%
	A Agriculture, sylviculture et pêche	0.8%	1.3%	0.8%
	B, D, E Industrie, extractives et autres excl. manufacturière	0.3%	1.4%	1.3%
	C Industrie manufacturière	28.6%	22.7%	15.4%
	F Construction	7.9%	10.0%	7.7%
	G, H, I Commerce de gros et de détail, transports, hôtels et restaurants	13.4%	20.3%	22.1%
	J Information et communication	2.2%	2.1%	3.9%
	K Activités financières et d’assurance	1.1%	4.5%	5.8%
	L Activités immobilières	1.0%	1.0%	1.2%
	M, N Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	8.6%	10.2%	13.7%
	O, P, Q Administration publique, défense, enseignement, santé humaine et action sociale	33.7%	23.6%	24.1%
	R, S, T, U Autres activités de services	2.5%	2.9%	4.0%

chiffres arrondis

Quelque 4200 entreprises sont localisées dans le canton d’Appenzell Rh.-Ext. par le biais du NPA de leur adresse de correspondance. Ce chiffre comprend également d’éventuelles implantations et autres lieux de travail qui ne se trouvent pas nécessairement au même endroit. Ce chiffre correspond à 0.6 % des entreprises assurées selon la LAA.

Celles-ci occupent approximativement 21000 travailleurs à plein temps et génèrent une masse salariale de 0 milliards de francs, ce qui correspond à 0.5 % de l’ensemble des travailleurs assurés selon la LAA et à 0.4 % de la masse salariale assurée selon la LAA à l’échelle nationale.

Avec 28.6 % des personnes occupées, le secteur «C Industrie manufacturière» est très fortement représenté au sein du canton d’Appenzell Rh.-Ext. (contre 15.4 % des personnes occupées au niveau suisse) de même que «O, P, Q Administration publique etc» qui compte 33.7 % des personnes occupées (contre 24.1 % à l’échelle nationale).

SSAA profil des accidents par région

Canton d’Appenzell Rh.-Ext.

Accidents

Tableau 2: Accidents acceptés 2024		Siège de l’entreprise		
		Canton d’Appenzell Rh.-Ext.	Région Suisse Orientale	LAA total
Accidents professionnels	Nombre	1300	37800	258800
	Part du total LAA (en %)	0.5%	14.6%	100%
	Risque pour 1000 TPT	62	70	58
	Age moyen	39.8	38.6	39.0
	Part des hommes (en %)	70.5%	74.8%	71.0%
Accidents non professionnels	Nombre	2900	72100	590900
	Part du total LAA (en %)	0.5%	12.2%	100%
	Risque pour 1000 TPT	141	134	131
	Age moyen	40.5	39.7	40.1
	Part des hommes (en %)	53.2%	58.1%	56.9%

chiffres arrondis

En 2024, les travailleurs occupés par des entreprises établies dans le canton d’Appenzell Rh.-Ext. ont enregistré 1300 accidents professionnels acceptés, soit 0.5 % des accidents professionnels assurés selon la LAA.

La proportion des hommes était de 70 % (contre 71 % à l’échelle nationale), et l’âge moyen était de 1.0 années plus haut que la moyenne à l’échelle nationale (39.0 années). Les maladies professionelles ne sont pas très nombreuses et ne sont pas prises en compte ici.

Dans le canton d’Appenzell Rh.-Ext. le risque d’accident professionnel s’élevait en 2024 à 62 accidents pour 1000 travailleurs à plein temps, un chiffre supérieur de 7 à la valeur comparative nationale de 62 accidents pour 1000 travailleurs à plein temps.

Le risque d’accident professionnel plus élevé des entreprises sises dans le canton d’Appenzell Rh.-Ext. s’explique notamment par la diversité sectorielle des entreprises assurées, qui est propre au canton. Il n’en demeure pas moins qu’au sein des groupes économiques, les entreprises cantonales présentent également des différences parfois considérables par rapport aux chiffres nationaux.

Par exemple, le risque d’accident au sein de «F Construction» est supérieur de la moyenne nationale du groupe économique. Même des différences marquées peuvent généralement être attribuées aux profils d'activité des entreprises implantées dans le canton.

Aux accidents professionnels viennent s’ajouter 2900 accidents non professionnels acceptés de travailleurs occupés par des entreprises du canton, ce qui représente 0.5 % de l’ensemble des accidents non professionnels de la LAA. La proportion des hommes était de 53 % (contre 57 % à l’échelle nationale), et l’âge moyen était de 40.5 années, de 0.3 années plus haut que la moyenne à l’échelle nationale (40.1 années).

Dans le canton d’Appenzell Rh.-Ext. le risque d’accident non professionnel s’élevait à 141 accidents pour 1000 travailleurs à plein temps, un chiffre supérieur de 8 % plus haut que la référence nationale de 131 accidents pour 1000 travailleurs à plein temps.

SSAA profil des accidents par région

Canton d’Appenzell Rh.-Ext.

Accidents selon le domicile et le siège de l’entreprise

Où habitent les accidentés des entreprises d’ici?
Où est le siège des entreprises des accidentés qui habitent ici?

Tableau 3: Canton du domicile de l’accidenté et siège de l’entreprise		Siège de l’entreprise à AR		Domicile à AR	
Domicile	Canton d’Appenzell Rh.-Ext.	1900	48.9%		
	autres cantons de la région Suisse Orientale	1900	47.1%		
	autres régions de la Suisse	100	3.1%		
	à l’étranger	0	0.8%		
Siège de l’entreprise	Canton d’Appenzell Rh.-Ext.			1900	37.1%
	autres cantons de la région Suisse Orientale			2600	50.8%
	autres régions de la Suisse			600	12.2%

Extrapolation des résultats de l’échantillon, chiffres arrondis
Moyenne des années 2020-2024

Une personne domiciliée dans un canton peut travailler pour une entreprise implantée dans un autre canton; de même, une entreprise peut occuper des travailleurs domiciliés dans d’autres cantons. Cela étant, une comparaison peut mettre en lumière des liaisons économiques et des chemins de travail.

Or, approximativement la moitié des personnes accidentées travaillant pour une entreprise ayant son siège dans le canton d’Appenzell Rh.-Ext. sont également domiciliées dans ce même canton. 47 % habitent dans la région Suisse Orientale. Les personnes restantes résident dans d’autres régions. Parmi les accidentés travaillant pour des entreprises du canton, 0.8 % sont des frontaliers.

Alors que, sur une année, près de 2000 accidentés n’étaient pas domiciliés dans le canton d’Appenzell Rh.-Ext., 3300 accidentés résidant dans ce même canton travaillaient quant à eux pour des employeurs extracantonaux.

SSAA profil des accidents par région

Canton d’Appenzell Rh.-Ext.

Accidents AP selon le siège de l’entreprise et lieu de l’acci

Où se passent les accidents des entreprises d’ici?
Où est le siège de l’entreprise dont les accidents se passent ici?

Tableau 4: Canton du siège de l’entreprise et lieu de l’accident AP		Siège de l’entreprise à AR		Lieu de l’accident AP à AR	
Lieu de l’accident AP	Canton d’Appenzell Rh.-Ext.	900	72.7%		
	autres cantons de la Suisse Orientale	300	21.6%		
	autres régions de la Suisse	100	4.8%		
	à l’étranger	0	0.9%		
Siège de l’entreprise	Canton d’Appenzell Rh.-Ext.			900	62.0%
	autres cantons de la région Suisse Orientale			400	28.6%
	autres régions de la Suisse			100	9.4%

Extrapolation des résultats de l’échantillon, chiffres arrondis
Moyenne des années 2020-2024

Les travailleurs occupés par une entreprise d’un canton peuvent avoir leur lieu de travail ou d’affectation dans un autre canton. L’endroit où un accident professionnel survient fournit des indications sur le lieu d’affectation effectif de la victime.

Parmi les accidents professionnels enregistrés par des entreprises du canton, 72.7 % sont survenus dans le canton d’Appenzell Rh.-Ext., et 22 % dans le reste de la région Suisse Orientale. Les accidents restants se sont produits dans d’autres régions, et 0.9 % à l’étranger.

Alors que dans les années 2020-2024 quelque 300 accidents professionnels d’entreprises ayant pour siège le canton d’Appenzell Rh.-Ext. se sont produits hors du canton, près de 600 accidents professionnels de personnes occupées par des employeurs extracantonaux sont survenus dans le canton d’Appenzell Rh.-Ext..

SSAA profil des accidents par région

Canton d’Appenzell Rh.-Ext.

Accidents ANP selon le lieu de l’accident et le domicile

Où se passent les accidents des assurés d’ici?
Où habitent les personnes touchées par les accidents ANP qui se passent ici?

Tableau 5: Lieu d’accident ANP et domicile		Domicile à AR		Lieu de l’accident ANP à AR	
Lieu de l’accident ANP	Canton d’Appenzell Rh.-Ext.	2100	58.3%		
	autres cantons de la Suisse Orientale	900	26.7%		
	autres régions de la Suisse	300	7.7%		
	à l’étranger	300	7.3%		
Domicile	Canton d’Appenzell Rh.-Ext.			2100	72.5%
	autres cantons de la Suisse Orientale			600	22.0%
	autres régions de la Suisse			200	5.5%
	à l’étranger			0	0.0%

Extrapolation des résultats de l’échantillon, chiffres arrondis
Moyenne des années 2020-2024

D’autres relations apparaissent en comparant le lieu où l’accident non professionnel se produit et le lieu de domicile de la personne accidentée. De précieuses informations peuvent en être déduites quant au lieu où les loisirs sont pratiqués.

Quelques 58 % des accidents durant les loisirs d’assurés domiciliés dans le canton d’Appenzell Rh.-Ext. se produisent dans les limites du canton, et 27 % dans le reste de la région Suisse Orientale, et 8 % se sont produits dans d’autres régions, et même 7 % à l’étranger.

Alors que, sur une année, près de 1500 accidents non professionnels impliquant des personnes domiciliées dans le canton d’Appenzell Rh.-Ext. se sont produits hors du canton, 800 accidents durant les loisirs touchant des personnes assurées d'autres cantons sont survenus dans le canton d’Appenzell Rh.-Ext..

SSAA profil des accidents par région

Canton d’Appenzell Rh.-Ext.

Accidents durant les loisirs selon l’activité et le domicile

Uniquement les accidents AANP et AAC

Tableau 6: Activité durant les loisirs selon le domicile		Domicile			
		Canton d’Appenzell Rh.-Ext.	Région Suisse Orientale	Total Suisse	Total LAA (incl. étranger)
Part des activités (en %)	Tous les accidents durant les loisirs	100%	100%	100%	100%
	Automutilation (suicide) et divers	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
	Bagarre, agression, dispute, action criminelle	1.5%	1.2%	1.2%	1.2%
	Fêtes populaires, rassemblements	1.0%	0.8%	0.7%	0.6%
	Occupation annexe	8.5%	8.0%	6.8%	7.0%
	Sport et jeux	32.5%	35.7%	34.8%	34.5%
	Séjour dans des maisons	30.3%	28.0%	28.8%	28.8%
	Séjour en plein air dans un espace public	19.9%	20.4%	21.3%	21.5%
	Trajet de travail	2.8%	2.8%	3.4%	3.6%
	autres et inconnues	3.5%	3.0%	2.9%	2.9%
Nombre total annuelle des cas		3.6 mille	76 mille	537 mille	566 mille

Extrapolation des résultats de l’échantillon, chiffres arrondis
Moyenne des années 2020-2024

Les accidents de sport représentent 34.8 % des accidents durant les loisirs ayant eu lieu en Suisse au cours des dernières années.

Si l’on considère les accidents non professionels survenant dans le canton d’Appenzell Rh.-Ext., la part des accidents de sport est de 33 % et donc un peu moins grande que la moyenne nationale.

SSAA profil des accidents par région

Canton d’Appenzell Rh.-Ext.

Accidents de sport selon l’activité et le domicile

Tableau 7: Accidents de sport selon l’activité et le domicile (uniquement les accidents AANP et AAC)		Domicile			
		Canton d’Appenzell Rh.-Ext.	Région Suisse Orientale	Total Suisse	Total LAA (incl. étranger)
Part des activités (en %)	Tous les accidents de sport	100%	100%	100%	100%
	41 Gymnastique, courir	9.6%	9.9%	11.4%	11.4%
	... 411 Gymnastique au sol et aux agrès	2.1%	1.6%	1.0%	1.0%
	42 Sport de montagne	7.9%	6.4%	6.8%	6.8%
	... 421 Excursions (sans varappe) sur sentiers	5.5%	4.7%	4.7%	4.7%
	43 Sport d'hiver	26.1%	25.4%	24.6%	24.4%
	... 431 Ski (alpin)	15.5%	13.4%	14.5%	14.4%
	... 435 Hockey sur glace	4.5%	2.3%	2.0%	2.0%
	44 Sport aquatique	4.1%	6.4%	6.8%	6.7%
	45 Sport de combat	2.4%	2.3%	2.5%	2.5%
	46 Jeux de balle	34.7%	32.4%	32.6%	32.6%
	... 460 Hockey sur terre et sur roulettes, unihockey	4.1%	2.1%	1.9%	1.8%
	... 461 Football	17.2%	19.8%	20.4%	20.4%
	... 467 Volley-ball	4.5%	2.3%	2.3%	2.2%
	47 Jeux de lancer et de boules	0.7%	0.5%	0.7%	0.7%
	48 Courses avec des véhicules à moteur, entraîn.	2.4%	1.4%	1.2%	1.3%
	... 481 Courses avec des véhicules à moteur sur terre	2.1%	1.0%	0.8%	0.9%
	49 Autres types de sports et de jeux	12.0%	15.2%	13.5%	13.5%
	... 498 VTT	4.8%	7.4%	5.7%	5.8%
Nombre total annuelle des cas		1 mille	27 mille	187 mille	195 mille

Extrapolation des résultats de l’échantillon, chiffres arrondis - Moyenne des années 2020-2024

La part des accidents de «461 Football» (17.2 % des accidents de sport) est relativement importante parmi les habitants du canton d’Appenzell Rh.-Ext. (au niveau suisse: 20.4 %), suivie de «431 Ski (alpin)» avec 15.5 %. La valeur correspondante pour l’ensemble de la Suisse s’élève à 14.5 % des accidents de sport.

Avec 4.5 % des accidents de sport, les accidents de «435 Hockey sur glace» sont nettement plus répandus parmi les habitants du canton d’Appenzell Rh.-Ext. (2.0 % au niveau suisse).

D’un point de vue statistique, les accidents de «460 Hockey sur terre et sur roulettes, unihockey» sont à considérér comme un sport particulièrement typique pour les habitants du canton.

SSAA profil des accidents par région

Canton d’Appenzell Rh.-Ext.

Accidents de sport selon l’activité et le lieu de l’accident

Tableau 8: Accidents de sport selon l’activité et le lieu de l’accident (uniquement les accidents AANP et AAC)		Lieu de l’accident			
		Canton d’Appenzell Rh.-Ext.	Région Suisse Orientale	Total Suisse	Total LAA (incl. étranger)
Part des activités (en %)	Tous les accidents de sport	100%	100%	100%	100%
	41 Gymnastique, courir	14.4%	7.8%	11.9%	11.4%
	... 415 Jogging, courir, footing	5.9%	3.1%	5.8%	5.7%
	42 Sport de montagne	8.1%	7.1%	6.7%	6.8%
	... 421 Excursions (sans varappe) sur sentiers	7.5%	5.8%	4.5%	4.7%
	43 Sport d'hiver	16.6%	41.1%	24.5%	24.4%
	... 435 Hockey sur glace	9.6%	2.0%	2.2%	2.0%
	44 Sport aquatique	2.1%	3.3%	4.6%	6.7%
	45 Sport de combat	2.1%	1.7%	2.7%	2.5%
	... 451 Lutte suisse (à la culotte), lutte	1.1%	0.3%	0.4%	0.4%
	46 Jeux de balle	41.7%	24.1%	34.6%	32.6%
	... 460 Hockey sur terre et sur roulettes, unihockey	4.8%	1.7%	2.0%	1.8%
	... 461 Football	19.8%	14.7%	21.7%	20.4%
	... 466 Handball	2.7%	1.0%	1.1%	1.1%
	... 467 Volley-ball	5.9%	1.9%	2.4%	2.2%
	47 Jeux de lancer et de boules	0.0%	0.3%	0.7%	0.7%
	48 Courses avec des véhicules à moteur, entraîn.	0.0%	0.9%	0.9%	1.3%
	49 Autres types de sports et de jeux	15.0%	13.7%	13.4%	13.5%
	... 498 VTT	9.1%	7.6%	5.5%	5.8%
Nombre total annuelle des cas		1 mille	35 mille	172 mille	195 mille

Extrapolation des résultats de l’échantillon, chiffres arrondis - Moyenne des années 2020-2024

Le déroulement de l’accident survenant dans un canton est, comme on a vu au tableau 7, aussi influencé par les accidents «importés» (des personnes domicilées hors du canton). Avec 19.8 % des accidents de sport, le «461 Football' est le sport le plus représenté, suivi par le «435 Hockey sur glace» avec 9.6 % (contre 21.7 % voir 2.2 % au niveau suisse).

Avec 5.9 % des accidents de sport, les accidents de «467 Volley-ball» sont nettement plus répandus parmi les habitants du canton d’Appenzell Rh.-Ext. (2.4 % au niveau suisse).

D’un point de vue statistique, les accidents de «460 Hockey sur terre et sur roulettes, unihockey» sont à considérér comme un sport particulièrement typique pour les accidents dans le canton.

SSAA profil des accidents par région

Canton d’Appenzell Rh.-Ext.

Gravité des accidents

Tableau 9: Gravité des accidents		Lieu de l’accident		
		Canton d’Appenzell Rh.-Ext.	Région Suisse Orientale	Total Suisse
Part des accidents (en %)	Tous les accidents	100%	100%	100%
	dont avec un minimum de 3 jours d’incapacité de travail	37.4%	40.6%	40.6%
	dont des cas graves (avec un minimum de 90 jours d’incapacité)	4.0%	4.2%	4.8%
	dont des cas très graves (avec un minimum de 360 jours d’incapacité)	0.4%	0.5%	0.6%
Nombre total des cas (par année)	Tous les accidents	4.0 mille	106 mille	807 mille
	dont avec un minimum de 3 jours d’incapacité de travail	1.5 mille	43.1 mille	327.9 mille
	dont des cas graves (avec un minimum de 90 jours d’incapacité)	0.2 mille	4.4 mille	38.4 mille
	dont des cas très graves (avec un minimum de 360 jours d’incapacité)	0.0 mille	0.5 mille	5.0 mille

Extrapolation des résultats de l’échantillon, chiffres arrondis
Moyenne des années 2020-2023 avec état 2024

Pour les employés des entreprises ayant leur siège dans le canton d’Appenzell Rh.-Ext. environ 4.0% sont considérés comme graves (avec un minimum de 90 jours d’incapacité de travail).

A la moyenne, les accidents du canton sont les accidents du canton sont moins graves que au niveau suisse, ou 4.8% de tous les accidents sont dans cette catégorie.

La catégorie des accidents très graves indique les cas avec un minimum de 360 jours d’incapacité de travail. Le canton étant très petit et le nombre de cas très faible, on ne peut pas ressortir des résultats significatifs concernant la part des cas graves et très graves pour ce canton.